



ASSEMBLÉE NATIONALE

29^{ème} édition du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à instaurer un cadre protecteur et éducatif pour l'usage des réseaux sociaux par les mineurs

présentée par

la classe de CM1 / CM2 de l'école élémentaire publique du Val Saint André

Adresse de l'établissement : 75 rue Edmond Michelet 13100 Aix-en-Provence

Académie : Aix Marseille

Circonscription : Aix Sainte Victoire

Député/Députée : Gérault VERNY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les réseaux sociaux sont des outils qui nous permettent d'apprendre plein de choses, découvrir des cultures étrangères, rester en contact avec ses proches. Les rapports officiels montrent qu'ils ne sont pas toujours adaptés aux mineurs. Nous pensons qu'il est temps de transformer ces plateformes pour qu'elles respectent notre santé et notre sécurité.

Plusieurs rapports nous alertent sur les différents dangers :

- Le rapport de la commission d'experts "**Enfants et Écrans**" (2024) dénonce les méthodes qui piègent notre attention et perturbent notre concentration ainsi que notre repos.
- L'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** s'inquiète de la sédentarité croissante des jeunes: chaque heure passée à défiler sur un écran est une heure de moins passée à bouger, ce qui nuit à notre santé.
- La **CNIL** rappelle que les mineurs ne mesurent pas toujours les conséquences de leurs publications. Ce qui est posté aujourd'hui peut-être dangereux bien plus tard, car sur Internet, tout peut être enregistré.

Face à ces dangers, notre proposition de loi vise à **éduquer plutôt que d'interdire**.

- 1.**Le Diplôme Réseaux Sociaux (DRS)** : Pour garantir que chaque mineur a validé une formation avant de s'inscrire.
- 2.**Une formation nationale** : Ce diplôme sera obtenu après une formation scolaire validée par des professionnels et par la signature des parents.
- 3.**La responsabilité des entreprises** : Pour protéger l'accès aux plateformes, les réseaux sociaux devront obligatoirement vérifier ce diplôme grâce à un code unique.
- 4.**La fin méthodes d'addiction** : Le scroll infini sera définitivement interdit aux mineurs pour nous rendre notre liberté de temps.

Voter cette loi, c'est arrêter d'être des "victimes" des réseaux sociaux qui cherchent à nous garder connectés le plus possible.

Nous voulons devenir des utilisateurs libres, pas des accros qui ne dorment plus. Avec le **DRS**, nous serons capables d'utiliser Internet intelligemment. C'est notre vie, c'est notre temps.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Toute inscription d'un mineur sur les réseaux sociaux nécessite le DRS (Diplôme Réseaux Sociaux).

Article 2

Pour obtenir le DRS il faut suivre une formation scolaire, validée par un professionnel et par la signature des tuteurs légaux.

Article 3

Les réseaux sociaux ont l'obligation de vérifier le DRS grâce à un code unique présent sur chaque diplôme.

Article 4

Sur les réseaux sociaux le scroll infini devient définitivement interdit aux mineurs.